COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la Présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 – quorum : 14.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023.

Présents (21) : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSÉ, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Nathalie PILON, M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Jean-Paul DAL PONT, M. Christophe DUVEAUX, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Anne PORHEL, Mme Doris BARRET, M. Dominique ARNAUD, M. Alexandre GRENIER, Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Michel GUILLON, Mme Lindcey CHEMINAL, M. Sébastien VIGNEAU, Mme Laurence MARI, M. Fabrice ALLAMÉLOU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Christine KOCH.
Absents excusés (6) : M. Guillaume TOUSSAINT, Mme Marie PORHEL, M. Jean-Luc PAROISSIEN, Mme Morgane BESNIER, M. Sébastien SZWENGLER, M. Jean-Marc SCHNEL.
Pouvoirs (6) : M. Guillaume TOUSSAINT à Mme Véronique PRUD'HOMME, Mme Marie PORHEL à Mme Anne PORHEL, M. Jean-Luc PAROISSIEN à M. Vincent BOSSÉ, Mme Morgane BESNIER à Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Sébastien SZWENGLER à M. Alexandre GRENIER, M. Jean-Marc SCHNEL à Mme Marie-Christine POURADIER.

M. Vincent BOSSÉ a été élu secrétaire de séance.

2023-02-01 : Finances : proposition d'un don dans le cadre de l'aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de l'ouverture du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO). Ce fonds de concours est géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et est dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger.
A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.
Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Considérant la situation d'urgence humanitaire en Turquie et en Syrie suite au double séisme meurtrier qui a touché ces deux pays ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**27**
Voix contre	**0**
Abstention	**0**

APPROUVE un don de 500 € (cinq-cents euros) au profit de la Turquie et de la Syrie via le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune de Monnaie au compte 6748 ;

CHARGE Monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision et de procéder au versement de la somme.

2023-02-02 : Finances : budget primitif 2023 commune de Monnaie

Il vous sera présenté le projet de budget primitif 2023 de la Commune. Il vous est rappelé que la présente note explicative est accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2023. Elles soulignent les grandes lignes en indiquant que le projet du budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires et que l'équilibre budgétaire a été calculé sur la base d'une stabilité des taux d'imposition locale et des dotations exceptée la dotation de solidarité rurale – fraction « cible » prise en compte pour moitié du montant 2022.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances du 21 février 2023,

Considérant le projet de budget primitif 2023 de la commune de Monnaie,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**22**	
Voix contre	**1**	**Jean-Marc SCHNEL**
Abstention	**4**	**J.-Paul DAL PONT, Ch. KOCH, M.-Christine POURADIER, Laurence MARI**

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 413 722,09 €
- Section d'investissement : 3 528 449,25 €

2023-02-03 : Finances : budget primitif 2023 service public de l'eau potable

Il vous sera présenté le projet de budget primitif annexe du service public de l'Eau potable pour l'année 2023. Il vous est rappelé que la présente note explicative est accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2023. Elles soulignent les grandes lignes en indiquant que le projet du budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances du 21 février 2023,

Considérant le projet de budget primitif 2023 du service public de l'eau potable,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**26**	
Voix contre		
Abstention	**1**	**Christine KOCH**

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

- Section de fonctionnement : 597 243,10 €
- Section d'investissement : 780 220,15 €

2023-02-04 : Finances : budget primitif 2023 service public de l'assainissement collectif

Il vous sera présenté le projet de budget primitif annexe du service d'Assainissement pour l'année 2023. Il vous est rappelé que la présente note explicative est accompagnée de pièces annexes détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2023. Elles soulignent les grandes lignes en indiquant que le projet du budget inclut tous les travaux et actions soumis au débat d'orientations budgétaires.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 20 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des finances du 21 février 2023,

Considérant le projet de budget primitif 2023 du service public de l'Assainissement collectif,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**26**	
Voix contre		
Abstention	**1**	**Christine KOCH**

CHOISIT de voter le budget par nature et par chapitre,

ADOPTE le budget qui s'équilibre, comme suit :

- Section de fonctionnement : 151 651,09 €
- Section d'investissement : 1 037 984,91 €

2023-02-05 : Personnel : mise à jour de la délibération relative à l'organisation du temps de travail

Monsieur Jacques LEMAIRE, informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de mettre à jour la délibération du 23 novembre 2021 relative à l'organisation du temps de travail. Partant du constat qu'un certain nombre de postes du service administratif nécessite un temps de travail supérieur aux 36H25 hebdomadaires actuellement fixés pour ces postes.
Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 47) ;

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2001, modifiée par la délibération du 23 novembre 2021 instituant le passage aux 35 heures suite à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du **7 février 2023**.

Considérant qu'il convient de modifier l'organisation du temps de travail pour un certain nombre de postes du service administratif.

Cette mise à jour consistant à modifier le temps de travail pour les postes suivants du service administratif :

- Direction Générale des Services : 39H00 / semaine au lieu de 36H25 actuellement ;
- Ressources Humaines : 39H00 / semaine au lieu de 36H25 actuellement ;
- Finances / comptabilité : 39H00 / semaine au lieu de 36H25 actuellement ;
- Urbanisme : 39H00 / semaine au lieu de 36H25 actuellement ;
- Garde champêtre : 39H00 / semaine au lieu de 36H25 actuellement ;

Cette modification entraînera l'augmentation du nombre de jours de repos au titre de la réduction du temps de travail à 23 jours ouvrés / an.

Les postes de l'accueil, de l'état civil, de la communication et du CCAS resteront à 36H25 / semaine.

Tous les autres articles et/ou chapitres de la délibération du 23 novembre 2021 restent inchangés.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux, Bâtiments réunie le 21 février 2023 ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**26**	
Voix contre		
Abstention	**1**	**Christine KOCH**

DECIDE de mettre à jour et de fixer l'organisation du temps de travail dans la collectivité selon les modalités présentées ci-dessus.

2023-02-06 : Service à la population : approbation de la convention relative à la mise en dépôt d'une station d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » (TES)

Jacques LEMAIRE rappelle que la commune a été retenue pour accueillir un dispositif de recueil pour les titres sécurisés (carte nationale d'identité et passeports). Ce dispositif représente un réel service à la population dans un contexte local et national tendu en matière de délai d'instruction des demandes des usagers.

Une convention entre la commune de Monnaie et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, représentée par Monsieur le Préfet, précise les conditions de mise en dépôt auprès de la commune de la station d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » (TES).

Entendu l'exposé de Jacques LEMAIRE, maire de Monnaie ;

Vu le projet de convention entre la commune de Monnaie, représentée par son maire, et Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	**26**	
Voix contre		
Abstention	**1**	**Christine KOCH**

APPROUVE la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » (TES) ;

CHARGE Monsieur le maire de signer ladite convention avec Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2023-02-07 : Intercommunalité : présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'EPCI sont entendus.

Il est précisé que le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il est rappelé également que les représentants des communes rendent compte au moins deux fois par an à leur Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire a pris acte de la présentation du bilan d'activité ci-joint relatif à l'activité de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées en 2020 et 2021, avant sa transmission aux maires des dix communes.

Ce rapport couvre les activités de deux années qui ont été totalement inédites en raison de la crise sanitaire. Par conséquent, il a semblé pertinent au président de la Communauté de Communes de les regrouper dans un même rapport.

Entendu le rapport de Jacques LEMAIRE, Maire de Monnaie,

Vu, l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport d'activité 2020 et 2021 transmis par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport d'activité retraçant l'activité de la Communauté Touraine-Est Vallées pour les années 2020 et 2021,

NOTE que ce rapport a été transmis aux maires de chaque commune de la Communauté Touraine-Est Vallées pour communication au Conseil Municipal.

MONNAIE, le 01/03/2023,

Le Maire,

MAIRIE DE MONNAIE 37380

Jacques LEMAIRE